



RAPPORT ANNUEL 2012-2013
SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activités	3
Rapport de la direction	5
Rapport de l'auditeur indépendant	7
Société Innovatech du Sud du Québec – Bilan	8
Société Innovatech du Sud du Québec – Résultats et déficit cumulé	9
Société Innovatech du Sud du Québec – Flux de trésorerie	10
Société Innovatech du Sud du Québec – Notes complémentaires	11

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS

En 2012-2013, la Société Innovatech du Sud du Québec a poursuivi ses activités conformément au mandat défini depuis sa transformation à la suite d'une entente conclue entre le gouvernement du Québec et Desjardins Capital de risque.

Pour le présent exercice, la Société a enregistré une perte nette de 24 407 \$ et une plus-value non réalisée sur les placements de 5 908 \$.

Mentionnons qu'en octobre 2008, la Société a transféré des actifs dans Desjardins-Innovatech S.E.C., en contrepartie desquels elle a obtenu 11 425 793 parts dans la société en commandite. Les actifs transférés, d'une valeur de 10 000 000 \$, se composent du portefeuille de placements et d'une somme d'argent comptant.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

GESTION

Le conseil d'administration de la Société Innovatech du Sud du Québec compte cinq (5) membres.

Au 31 mars 2013, le conseil d'administration de la Société était composé des personnes suivantes :

M^c Pierre B. Lafrenière, président du conseil
Premier vice-président au financement des comptes majeurs et aux mandats, Investissement Québec

M. André Côté, administrateur

M^c Sebastian Boisjoly, administrateur
Directeur des fonds d'investissement, Investissement Québec

M^{me} Sylvie Chagnon, administratrice
Vice-présidente au crédit et à la gestion des risques, Investissement Québec

M. Yves Lafrance, administrateur
Vice-président principal aux financements mandataires, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech du Sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



M^e Pierre B. Lafrenière
Président du conseil d'administration



M. Yves Lafrance
Administrateur



États financiers

31 mars 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministre des Finances et de l'Économie.

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech du Sud du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, l'état des résultats et du déficit cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

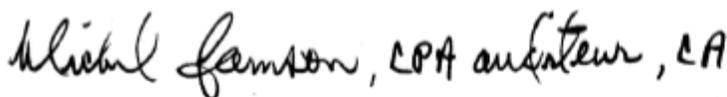
Opinion

A mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech du Sud du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 15 juillet 2013

Société Innovatech du Sud du Québec

Bilan

Au 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIF		
Encaisse	17 854 \$	21 996 \$
Placements temporaires (acceptation bancaire, 1,12 %, échéant en avril 2013)	4 957 872	4 995 220
Placements (note 5)	8 213 996	8 208 088
Frais payés d'avance	1 669	1 669
Taxes à la consommation à recevoir	-	4 725
	13 191 391 \$	13 231 698 \$
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charges à payer	1 213 \$	- \$
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	-	17 113
	1 213	17 113
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 6)	55 500 800	55 500 800
Déficit cumulé	(42 310 622)	(42 286 215)
	13 190 178	13 214 585
	13 191 391 \$	13 231 698 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Pierre-B. Lafrenière
Président du conseil
d'administration



Yves Lafrance
Administrateur

Société Innovatech du Sud du Québec

Résultats et déficit cumulé

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
Produits nets d'investissement		
Plus-value non réalisée sur les placements	5 908 \$	93 257 \$
Revenus d'intérêts	54 108	51 652
	60 016	144 909
Charges de fonctionnement		
Services professionnels et contractuels	10 649	44 522
Honoraires de service administratif - Entité sous contrôle commun	63 762	62 512
Assurances	10 012	10 012
Frais de bureau	-	-
Recouvrement de créances douteuses	-	(23 000)
	84 423	94 046
Bénéfice net (perte nette)	(24 407)	50 863
Déficit cumulé au début	(42 286 215)	(42 337 078)
Déficit cumulé à la fin	(42 310 622) \$	(42 286 215) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Sud du Québec

Flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	(24 407 \$)	50 863 \$
Ajustements pour :		
Plus-value non réalisée sur les placements	(5 908)	(93 257)
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Taxes à la consommation à recevoir	4 725	(2 859)
Charges à payer	1 213	-
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	(17 113)	(4 436)
	<u>(41 490)</u>	<u>(49 689)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Distribution de capital sur placement	-	327 416
	<u>-</u>	<u>327 416</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(41 490)	277 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	5 017 216	4 739 489
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	4 975 726 \$	5 017 216 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	17 854 \$	21 996 \$
Placements temporaires	4 957 872	4 995 220
	<u>4 975 726 \$</u>	<u>5 017 216 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Sud du Québec

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech du Sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (RLRQ chapitre S-17.2.2). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec et d'améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC-18) - Société de placement du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), plus précisément comme un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice, ainsi que sur la présentation des divers renseignements connexes. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers de l'exercice futur concerné.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers, autres que les placements détenus par une société de placement doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. Il est aussi permis de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du résultat net.

Placements

En conformité avec la NOC-18, les placements sont évalués à leur juste valeur. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

Les placements se composent de parts dans une société en commandite ainsi que de prêts et d'actions de sociétés privées. La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers audités de cette société au 31 décembre, ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur.

La juste valeur des prêts est établie selon les techniques d'évaluation sur le marché. Les hypothèses significatives prises en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Les actions de sociétés privées sont évaluées selon une technique d'évaluation reconnue sur le marché comprenant, principalement, la référence à une offre d'achat et à des transactions sans lien de dépendance et à l'actualisation des flux de trésorerie.

Autres passifs financiers

La charge à payer et la charge à payer à une entité sous contrôle commun sont classées dans la catégorie des autres passifs. Sa juste valeur est considérée équivalente à sa valeur comptable en raison de son échéance à court terme.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et leur juste valeur est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts » de l'état des résultats.

3. Modifications futures de normes comptables

Normes internationales d'information financière

Les entreprises ayant une obligation d'information du public seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards - IFRS*). Ainsi, la Société a fait le choix d'effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement. De plus, la Société a fait le choix, tel que proposé par le Conseil des normes comptables du Canada, pour les sociétés qui appliquent actuellement la NOC-18 de continuer d'appliquer les normes canadiennes actuelles de la Partie V du Manuel de l'ICCA - Comptabilité jusqu'à l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2013. Par la suite, la Société appliquera les IFRS.

4. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créances ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment:

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2013
Actifs financiers				
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C.	- \$	- \$	8 213 996 \$	8 213 996 \$
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>8 213 996 \$</u>	<u>8 213 996 \$</u>

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie (aucun en 2012).

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2012
Actifs financiers				
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C.	- \$	- \$	8 208 088,00 \$	8 208 088
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>8 208 088,00 \$</u>	<u>8 208 088 \$</u>

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3:

	Placements 2013	Placements 2012
Solde au début de l'exercice	8 208 088 \$	8 442 247 \$
Gains non réalisés compris dans le résultat net	5 908	93 257
Distribution de capital sur placements	-	(327 416)
Solde à la fin de l'exercice	<u>8 213 996 \$</u>	<u>8 208 088 \$</u>

5. Placements

	2013	2012
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C. (8,03 % des parts émises au 31 mars 2013; 13,1 % au 31 mars 2012)	8 213 996 \$	8 208 088 \$
	<u>8 213 996 \$</u>	<u>8 208 088 \$</u>

La Société détient également des placements sous forme de prêts et d'actions de sociétés privées dont la juste valeur est nulle (valeur nulle au 31 mars 2012), compte tenu de l'information disponible à la fin de l'exercice.

6. Capital-actions

En vertu de la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (RLRQ chapitre S-17.2.2), la Société est dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000\$.

	2013	2012
Autorisé :		
1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 100\$ chacune		
Émis et payé :		
555 008 actions ordinaires	55 500 800 \$	55 500 800 \$

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances et de l'Économie.

7. Informations concernant le capital

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive. Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de l'avoir de l'actionnaire. Au 31 mars 2013, l'avoir de la Société a un solde de 13 117 327 \$ (solde de 13 214 585 \$ au 31 mars 2012).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

L'encaisse et les placements temporaires sont détenus dans une institution financière réputée. Par conséquent, la direction juge qu'elle est peu exposée au risque de crédit.

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers.

La société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice varie de 1,07 % à 1,14 % (de 1,04 % à 1,13 % au 31 mars 2012). Les échéances de ces placements étaient de 15 jours à 91 jours.

Les activités de la Société sont peu influencées par le risque de devise et le risque lié au marché boursier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

La charge à payer est payable dans les 30 jours.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Par conséquent, la direction juge qu'elle est peu exposée au risque de liquidité.

9. Opérations entres apparentés

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.